

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

FB/TD/YB/OR n° 2022/04

Objet de la délibération :

Création d'un comité consultatif pour
la Maison à Pans de Bois

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Votants : 28

Date de la convocation :

Le 8 février 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220214-D22-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022

L'an deux mille vingt-et-un, le 14 février à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, HABEGGER Christine, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Éric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice

Excusés :

- MARCHAND Jean-Paul, Pouvoir à EVENO Patricia
- DURAND Marie-France, Pouvoir à BEULÉ Simone
- BAUDELLOT Marc, Pouvoir à BONNET Dominique
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à Christine HABEGGER
- SAUTEUR Emmanuel, Pouvoir à ROYNEL Eric
- COMBEAU Cécile, Pouvoir à THÉRON-CAPLAIN Armelle
- AMELOT Thomas, Pouvoir à BONVIN Béatrice

Absente :

- CLAIREMBAULT Claire

Secrétaire de séance :

- BONVIN Béatrice

Vu l'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales ;

Considérant que sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours ;

Considérant que chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire ;

Considérant que les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués ;



2022-25

Monsieur le Maire propose la création du comité consultatif pour la Maison à Pans de Bois comme suit :

Nom et prénom	Qualité
BELHOMME François	Maire – président du comité
CHARRIER Hélène	Elue municipale-décoratrice patrimoine
FEGEANT Nathalie	Sculptrice
HABEGGER Christine	Adjointe à la vie culturelle
MARCHAND Isabelle	Elue municipale- sculptrice
RAMOND Françoise	Présidente départementale de PCC
ROYNEL Eric	Conseiller municipal délégué à la vie associative
TANGUY Christian	Président de l'association Epernon et Patrimoine et alentours
BOUDT Françoise	Association A.M.E
PAVEL Pascal	Association Les Remparts d'Épernon
LASAGE Bénédicte	Club 3 C

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la création du comité consultatif pour la rénovation de la Maison à Pans de Bois.
- **APPROUVE** la composition du comité consultatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220214-D22-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré à Épernon, le 14 février 2022

Le Maire,
F. BELHOMME

